



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

REPRISE DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS L'ÉDIFICE DE L'HÔTEL DE VILLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que les séances du conseil municipal de la municipalité de Napierville se dérouleront dorénavant à leur endroit habituel, à la salle du conseil, situé au 260, rue de l'Église à Napierville.

Les personnes se présentant à une séance du conseil municipal devront respecter les mesures sanitaires mises en place à savoir :

- **Porter un masque;**
- **Se désinfecter les mains;**
- **Respecter la distanciation physique;**

Afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes présentes, la Municipalité se réserve le droit de refuser une personne présentant des symptômes de Covid-19 ou refusant de respecter les mesures sanitaires.

Donné à Napierville, ce 9 septembre 2021.

Julie Archambault
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière